

CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AU 1ER MAI 2025

PROFESSIONNELS

PRÉAMBULE

Vous trouverez dans ce document les principales conditions appliquées à un compte de paiement. Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir le produit et les services les mieux adaptés à vos attentes, et améliorer la gestion de votre argent en toute liberté. Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les possibles évolutions seront répercutées automatiquement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

COMPTES ET GESTION DES COMPTES

	Prix TTC en F.CFP
Ouverture d'un compte de paiement	Inclus dans les forfaits
Édition de relevé de compte à la demande en agence	1 000 F.CFP
Édition d'un relevé d'identité bancaire (RIB) en agence	500 F.CFP
Consultation et gestion du compte de paiement sur l'app. mobile	Inclus dans les forfaits
Notifications instantanées des mouvements du compte de paiement sur le téléphone portable	Inclus dans les forfaits

VIREMENTS

	Prix TTC en F.CFP
Réception virement occasionnel	par opération
Provenance locale ou par SEPA ou SEPA COM PACIFIQUE	Inclus dans les forfaits
Provenance hors SEPA	Inclus dans les forfaits
Émission virement occasionnel, initié via application Be-bunk	par opération
En faveur d'un titulaire d'un compte Be-bunk	Inclus dans les forfaits
En faveur d'autre établissement financier en Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie Française, France Métropolitaine (SEPA COM PACIFIQUE)	Inclus dans les forfaits
En faveur d'un autre établissement financier en zone SEPA hors France Métropolitaine	2 000 F.CFP
Mise en place d'un virement SEPA permanent	1 500 F.CFP
Émission d'un virement en agence	500 F.CFP

PRÉLÈVEMENTS

	Prix TTC en F.CFP
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement d'un compte local ou SEPA COM PACIFIQUE	600 F.CFP
Frais par paiement d'un prélèvement d'un compte SEPA COM PACIFIQUE	Inclus dans les forfaits

OPÉRATIONS CARTES

	Prix TTC en F.CFP
Retrait d'espèces dans un distributeur automatique de billets (DAB)	par opération
Retrait d'espèces dans un DAB d'un établissement en Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française	200 F.CFP
Retrait d'espèces sur DAB dans un pays en zone Intra-régionale (liste pays Asie Pacifique+zone Euro)	200 F.CFP
+ commission supplémentaire sur le montant du retrait	+ 0,99 %
Retrait d'espèces sur DAB dans un pays en zone Internationale (liste des pays hors zone intra-régionale)	200 F.CFP
+ commission supplémentaire sur le montant du retrait	+ 2,00 %
Paiement par carte	par opération
Paiement par carte dans un établissement en zone locale	Inclus dans les forfaits
Paiement par carte dans un établissement en zone régionale	200 F.CFP
Paiement par carte dans un établissement en zone Internationale	200 F.CFP
+ commission supplémentaire sur le montant du retrait	+ 1,70 %
Opérations diverses, par opération	par opération
Fabrication et envoi de la carte	Inclus dans les forfaits
Génération de la carte dématérialisée sur l'application et rattaché à la carte	Inclus dans les forfaits
Remplacement de la carte avant échéance	3 000 F.CFP
Fabrication et envoi de la carte avant échéance suite à une opposition	4 000 F.CFP

AUTRES FRAIS

	Prix TTC en F.CFP
Frais pour abandon de compte (sans mouvement au delà de 12 mois)	3 200 F.CFP

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

INCIDENTS DE PAIEMENT

	Prix TTC en F.CFP
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	2 400 F.CFP
Frais de gestion des oppositions et contestations sur les prélèvements et les virements	12 000 F.CFP
Frais de restitution d'une carte capturée en Nouvelle-Calédonie, Wallis & Futuna et Polynésie	2 500 F.CFP
Frais de restitution d'une carte capturée hors Nouvelle-Calédonie, France, Wallis et Futuna et Polynésie Française	5 000 F.CFP
Gardiennage de carte non récupérée (par mois de retard)	1 000 F.CFP
Destruction d'une carte non retiré au-delà de 3 mois	2 000 F.CFP

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

	Prix TTC en F.CFP
Frais par saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 11933 XPF non soumis à la TVA.	10 % du montant de la créance
Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire	15 800 F.CFP
Recherche de document(s) (datant de moins d'un an)	2 900 F.CFP
Recherche de document(s) (datant de plus d'un an)	5 436 F.CFP
Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité)	3 000 F.CFP
Envoi de courrier en recommandé	2 500 F.CFP
Envoi de courrier simple	1 500 F.CFP



FORFAITS BE-BUNK PRO

COMPTE DE PAIEMENT SANS CARTE

	Prix TTC en F.CFP
Forfait	par mois
Compte ouvert	1 000 F.CFP
Virements	par opération
Faveur d'autre établissement financier en Nouvelle-Calédonie/ France/Wallis et Futuna/Polynésie Française (SEPA COM PACIFIQUE)	400
Prélèvements	
Frais par paiement d'un prélèvement d'un compte SEPA COM PACIFIQUE	50 F.CFP
Clôture d'un compte sans carte	1 000 F.CFP

CARTE VISA BUSINESS

	Prix TTC en F.CFP
Forfait	par mois
Carte VISA de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique	3 900 F.CFP
Frais d'annulation de la carte business :	
Frais d'annulation dans un délai de 14 jours	3 500 F.CFP
Frais d'annulation après le délai de 14 jours	7 800 F.CFP
Frais d'annulation au-delà de 10 mois d'abonnement	Inclus dans le forfait

RÉSOUDRE UN LITIGE

Chez Bebunk, nous avons le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir ponctuellement dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

En cas de problème ou d'insatisfaction, vous pouvez nous faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance via l'un des canaux ci-après.

Nous nous engageons à vous adresser une réponse dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la réception de votre demande ou à vous transmettre un accusé de réception dans ce même délai, si votre demande nécessite des recherches approfondies.

La saisie du médiateur :
le Médiateur de l'Afepame,
Association Afepame,
36 rue Taitbout, 75009 Paris

BE-BUNK SAS est enregistré auprès de l'ACPR sous le numéro REGAFI 95518 en tant qu'agent prestataire de services de paiement et Xpollens, Etablissement de monnaie électronique enregistré auprès de l'ACPR sous le numéro 51680.

Zone locale : France Métropolitaine, Guadeloupe, Guyane Française, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Réunion, Wallis & Futuna, Australie et Nouvelle-Zélande.

Zone régionale : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Groenland, îles Féroé, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Saint Barthélemy, Saint Martin, Singapour, Slovaquie, Slovénie.



Dans l'application



Par téléphone
La Fou : +687 30.67.00
Lifou : +687 52.06.07
Koro : +687 82.56.00
Nouméa : +687 30.55.10
Des conseillers vous répondent du lundi au vendredi.



Sur internet
www.bebunk.com



Par e-mail
contact@bebunk.com



Par courrier
39 rue Verdun,
Centre-Ville BP 84
98845 Nouméa Cedex